



## COMMUNE DE LACONNEX

### Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 13 mai 2019

---

Présents:           Hubert DETHURENS, maire  
                      Jean-Pierre GANTNER, adjoint  
                      Véronique RUDAZ, adjointe

Thierry ARN, Jean BATARDON, Maxime DETHURENS, Marc DUPRAZ, Stéphane GROBETY, Olga MERMET, Dominique PASCUAL, Bradley STILLWAGON, Laurent THEVENOZ, Laurent ZIMMERMANN

Excusée : Andreea CAPITANESCU BENETTI

#### Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 avril 2019
2. Rapport administratif et financier du maire pour l'exercice 2018
3. Approbation des comptes 2018 : délibération
4. Rénovation de la mairie : suivi
5. Communications de l'exécutif
6. Divers
7. Questions du public

Hubert Dethurens, maire, ouvre la séance à 19h00 et remercie les conseillers/ères de leur présence. Il excuse l'absence d'Andreea Capitanescu Benetti, retenue pour raisons familiales.

#### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 avril 2019

Sur demande de Thierry Arn, le maire apporte une précision dans les Divers de l'ordre du jour concernant la décision d'octroyer une subvention à la galerie d'art Brot und Käse. Sur ce, le procès-verbal de la séance du 15 avril 2019 est approuvé à l'unanimité des présents, avec remerciements à son auteure.

#### 2. Rapport administratif et financier du maire pour l'exercice 2018

Hubert Dethurens donne lecture de son rapport administratif et financier pour l'exercice 2018, avec les remerciements du conseil.



### 3. Approbation des comptes annuels 2018 : délibération

Le maire passe la parole à Stéphane Grobety, président de la commission des finances qui s'est réunie le 6 mai pour une présentation détaillée des principes et méthodes appliqués lors de la mise en œuvre du nouveau modèle comptable MCH2, ainsi que des annexes aux comptes 2018, présentation pour laquelle il remercie Mme Grumbach, consultante externe.

Stéphane Grobety mentionne en particulier le fait que certaines annexes ont été modifiées, suite à la présentation faite par Catherine Koumrouyan lors de la séance du conseil d'avril, notamment l'annexe 16 sur les indicateurs financiers dont les chiffres avaient paru curieux. Des explications ont été apportées bien qu'il soit difficile d'en juger la valeur, puisqu'il n'était pas possible de disposer de comparaison avec les années précédentes. Les annexes définitives sont maintenant disponibles sur CMNet.

Considérant cela et vu les conclusions du rapport de l'organe de révision qui a été mis à disposition du conseil, le président de la commission des finances estime que les comptes 2018 sont conformes et invite le conseil à les approuver.

Jean-Pierre Gantner donne ensuite lecture du rapport de l'organe de révision. Le maire commente la remarque finale des réviseurs concernant l'absence de délibération pour les travaux de mise en séparatif, en précisant que l'accord avait été donné par l'office cantonal des eaux d'engager des dépenses sans disposer d'un crédit d'investissement.

Bradley Stillwagon souhaite rebondir sur la remarque de Stéphane Grobety concernant l'annexe 16 en mentionnant que le chiffre de la dette communale par habitant étant négatif, soit CHF -20'000, il indique en fait le montant de la fortune par habitant. Le maire ajoute qu'il s'agit là d'une fortune uniquement comptable que nous ne pouvons pas dépenser, mais qui peut faciliter l'emprunt.

Véronique Rudaz donne finalement lecture de la proposition de délibération.

#### ***Proposition du Maire relative à l'approbation des comptes annuels 2018 dans leur intégralité***

*Vu que, conformément à l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,*

*vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),*

*Vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2018 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,*

*vu le rapport de la commission des finances du 6 mai 2018,*

*vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,*

*sur proposition du Maire,*



le Conseil municipal

### **DECIDE**

1. *D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2018 dans leur intégralité annexés à la présente délibération.*
2. *D'approuver le compte de résultats 2018 pour un montant de 1 945 091.82 F aux charges et de 2 422 891.33 F aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à 477 799.51 F.  
Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 660 812.84 F et résultat extraordinaire de -183 013.33 F.*
3. *D'approuver le compte des investissements 2018 pour un montant de 316 617.90 F aux dépenses et de 0.00 F aux recettes, les investissements nets s'élevant à 316 617.90 F.*
4. *D'approuver le bilan au 31 décembre 2018, totalisant à l'actif et au passif un montant de 19 824 792.55 F.*
5. *D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2018 pour un montant total de 85 363.59 F dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.*
6. *Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.*
7. *En application de la LBCGe, 1468 actions détenues par la commune ont été transférées du patrimoine administratif au patrimoine financier.*

*Annexe : comptes annuels 2018 dans leur intégralité.*

La délibération est approuvée par 10 voix, soit à l'unanimité des présents.

Le maire remercie le conseil de sa confiance et adresse également ses remerciements à Catherine Koumrouyan.

#### 4. Rénovation de la mairie

Hubert Dethurens informe le conseil que le comité de pilotage a décidé de profiter de l'échafaudage pour rafraichir les cheminées sur le toit. Il ajoute que les aménagements extérieurs ont été attribués à Setex. La date de l'inauguration a été en outre fixée au samedi 24 août. Le maire invite le conseil à se rendre sur place après la séance afin de pouvoir juger sur site de l'avancement des travaux.

#### 5. Communications de l'exécutif

- ❖ *Vy-Neuve 3* : un appartement sera libéré pour début septembre. Une visite sera organisée et les dossiers des personnes intéressées seront ensuite étudiés. Le cas échéant, la commission sera sollicitée pour trancher.
- ❖ *Mesures de bruit routier* : afin de pouvoir juger s'il est opportun de poser un revêtement phonoabsorbant à l'occasion des travaux du séparatif, des mesures seront réalisées par le service cantonal qui positionnera un véhicule à deux endroits distincts durant une semaine (Maison-Forte et Coteau).



- ❖ *Vidéo-surveillance déchetterie* : contact a été pris avec une première entreprise de sécurité qui soumettra un projet et un devis, mais une 2<sup>ème</sup> offre sera demandée. Le conseil sera invité à se prononcer. La potentialité d'un fonctionnement avec un panneau solaire sera également étudiée.
- ❖ *Fermeture des offices postaux* : le maire souhaite avoir l'avis du conseil sur l'opportunité de soutenir la démarche d'une commune neuchâteloise qui demande au Conseil Fédéral de renoncer à toute fermeture d'offices postaux, en adressant une demande similaire. Le conseil invite le maire à envoyer ce courrier.
- ❖ *Contrat de rachat de l'électricité photovoltaïque* : en l'absence d'autres solutions alternatives pour l'instant, Hubert Dethurens informe le CM qu'il a signé un nouveau contrat avec les SIG pour un prix de rachat en 2019 à 12 cts/kWh, décomposé en trois parties dont une pourrait être mise sur le marché par la commune (rétribution liée à la garantie d'origine), ce qui serait à vrai dire plutôt compliqué. Il est espéré à moyenne échéance qu'il sera autorisé d'utiliser le courant produit pour d'autres bâtiments communaux.

## 6. Divers

- ❖ *Dépôt marché* : Marc Dupraz demande au maire si le changement du dépôt actuellement à disposition est envisagé. Le maire souhaite attendre la fin des travaux de la mairie pour chercher une solution.
- ❖ *Sortie des aînés* : Véronique Rudaz informe le conseil que la sortie est fixée au 13 juin avec une visite du musée olympique à Lausanne.
- ❖ *TISA* : Maxime Dethurens souhaiterait que la commune pose des panneaux « Laconnex zone hors TISA » aux entrées du village, suite à l'approbation d'une résolution dans ce sens par le municipal. La mairie va s'en occuper.

## 7. Questions du public

Pas de public présent.

La parole n'étant plus demandée, le maire lève la séance à 20H00.

Catherine Koumrouyan  
Secrétaire communale